



**LA TREIZIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU FORUM
DES PARLEMENTS DES PAYS MEMBRES DE LA CONFERENCE
INTERNATIONALE SUR LA REGION DES GRANDS LACS**

RESOLUTION 13 SOAP/02/2023

**RESOLUTIONS SUR LA SITUATION POLITIQUE, SECURITAIRE ET
HUMANITAIRE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

L'Assemblée Plénière :

- **Conformément** aux dispositions des articles 4 et 22 alinéa 1 du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la région des Grands Lacs signé le 15 décembre 2006 à Nairobi, République du Kenya ;
- **Considérant** les dispositions des articles 2 et 6 de l'Accord interparlementaire instituant le Forum des Parlements des Pays membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs signé le 4 décembre 2008 à Kigali, République du Rwanda ;
- **Rappelant** sa résolution 10/OSPA/02/2019 du 7 décembre 2019 sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire en République Démocratique du Congo (RDC) ;
- **Exprimant sa profonde préoccupation** face à l'insécurité qui prévaut et à la détérioration du développement humanitaire et socio-économique dans la partie orientale de la République démocratique du Congo en raison des violences et des atteintes aux droits humains commises par les groupes armés et les forces négatives, notamment le Mouvement du 23 mars (M23), les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) et les Forces Démocratiques Alliées (ADF), entre autres;
- **Considérant** que l'insécurité prend des proportions très préoccupantes au vu des informations persistantes faisant état de massacres et de déplacements massifs de populations pacifiques de leurs foyers vers des destinations incertaines où elles ne sont plus à l'abri des attaques de ces groupes armés ;
- **Notant** que, conformément aux résultats des processus de Luanda et de Nairobi, ainsi qu'au Communiqué du Mini-Sommet de Luanda du 23 novembre 2022, tous les groupes armés, y compris le M23, les FDLR, l'ADF, entre autres, sont contraints de cesser immédiatement les hostilités et se retirer sans condition de la partie orientale de la RDC, et que les groupes armés n'ont pas mis en œuvre ;

- **Soulignant** que tous les Pays membres de la CIRGL, conformément au Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la région des Grands Lacs, les protocoles ultérieurs et les instruments juridiques internationaux et africains pertinents sur le statut des réfugiés doivent jouer un rôle pour contribuer au rétablissement de la sécurité, la paix et la stabilité dans l'Est de la RDC et à s'abstenir de tout acte ou initiative qui équivaldrait à un soutien politique, matériel ou diplomatique à tout groupe armé ou organisation politico-militaire sur le territoire de la RDC ;
- **Saluant** le déploiement des Forces régionales de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) pour promouvoir la paix et la sécurité régionales ;
- **Réaffirmant** que l'Accord Cadre de Paix, de Sécurité et de Coopération entre la RDC et la Région reste un instrument viable pour soutenir la RDC et les institutions de la région pour parvenir à la paix et à la stabilité ;
- **Se déclarant préoccupée** par la situation humanitaire actuelle en RDC qui reste préoccupante avec une augmentation significative du nombre de personnes ayant besoin de protection et d'assistance humanitaire, en particulier les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et les réfugiés fuyant vers les pays voisins en raison des activités des groupes armés ou milices ;
- **Conscients** des dispositions de l'article 4 de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine qui posent le principe du respect des frontières existant au moment de l'accession à l'indépendance ;

Adopte les résolutions suivantes :

1. **Condamne fermement** les conflits violents qui ont entraîné des pertes en vies humaines et causé d'immenses souffrances, ainsi que des déplacements de population dans l'Est de la RDC entraînant des migrations forcées au cours desquelles de nombreuses personnes sont devenues des réfugiés ou des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et présente ses condoléances aux familles qui ont perdu des proches ;
2. **Condamne en outre** les attaques contre les forces de maintien de la paix et les travailleurs humanitaires dans l'est de la RDC et **exprime** ses sincères condoléances aux familles endeuillées et aux gouvernements respectifs ;
3. **Exprime sa préoccupation** face à la situation humanitaire alarmante en RDC en général et plus particulièrement face à l'augmentation significative du nombre de personnes ayant besoin de protection et d'assistance humanitaire et **exhorte** les agences humanitaires à continuer de répondre aux besoins d'assistance des personnes déplacées internes (PDI), des réfugiés, des victimes de violences sexuelles et d'autres groupes vulnérables de la population ;

4. **Lance un appel** à tous les groupes armés, y compris le M23, les FDLR, les ADF et les autres forces négatives opérant dans l'est de la RDC pour qu'ils cessent immédiatement les hostilités et se retirent sans condition de la région conformément aux résultats des processus de Luanda et de Nairobi, ainsi qu'au communiqué du Mini-Sommet de Luanda du 23 novembre 2022 ;
5. **Salue** le déploiement des Forces régionales de la Communauté de l'Afrique de l'Est dans la partie orientale de la RDC et **appelle** à une redéfinition du mandat des forces pour assurer la protection de la population ; ;
6. **Réaffirme** que l'Accord-Cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération entre la RDC et la Région demeure un instrument viable pour soutenir la RDC et les institutions de la région pour parvenir à la paix et à la stabilité et **encourage** toute initiative bilatérale ou régionale, visant à rétablir la paix en la partie orientale de la République démocratique du Congo ;
7. **Exhorte** toutes les parties à mettre en œuvre rapidement les résultats des processus de Luanda et de Nairobi, ainsi que le communiqué du mini-sommet de Luanda du 23 novembre 2022 ;
8. **Appelle** tous les Pays membres de la CIRGL, conformément au Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la région des Grands Lacs, aux protocoles subséquents et aux instruments juridiques internationaux et africains pertinents sur le statut des réfugiés, à contribuer au rétablissement de la sécurité, de la paix et la stabilité dans l'Est de la RDC et de s'abstenir de tout acte ou initiative qui équivaldrait à un soutien politique, matériel ou diplomatique à tout groupe armé ou organisation politico-militaire sur le territoire de la RDC ;
9. **Encourage** le Gouvernement de la RDC à rechercher l'unité nationale, à renforcer l'état de droit et à promouvoir l'inclusion politique, la consolidation de la paix et la préservation de l'intégrité territoriale,
10. **Soutient et encourage** toutes les initiatives visant à coordonner les efforts entre les Pays membres de la CIRGL, dans un esprit de solidarité africaine, en vue d'éradiquer l'insécurité et l'instabilité dans la Région, d'une part, et de créer des conditions optimales de coopération entre les Pays membres de la CIRGL et pour son développement, d'autre part ;
11. **Félicite** S.E. João Manuel Lourenço, Président de la République d'Angola, Président de la CIRGL et Champion de l'UA pour la paix et la réconciliation, ainsi que S.E. Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi, pour leurs efforts concertés en vue d'accompagner la RDC dans sa poursuite de la stabilisation de la partie orientale du pays ;
12. **Exprime sa gratitude** à S.E. Uhuru Kenyatta, ancien Président de la République du Kenya en tant que facilitateur de la CAE pour la RDC au regard de ses efforts de paix depuis sa nomination ;

13. **Décide** de déployer une mission d'information parlementaire sur le conflit dans l'Est de la RDC pour renforcer le processus de paix en cours ;
14. **Demande** au Secrétaire général du FP-CIRGL de suivre l'évolution de la situation politique, sécuritaire et humanitaire de la RDC et d'en faire rapport à la prochaine Assemblée plénière ;
15. **Décide** de rester saisi de la situation politique, sécuritaire et humanitaire en RDC.

Fait à Juba, le 1 avril 2023

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Honorable Amason Jeffah Kingi, EGH, MP,

Président du FP-CIRGL